

INDUSTRIE A330-28-4079.

RAISONS :

Des cas de fuite carburant ont été rapportés par des opérateurs d'avion A340 en zone pressurisée située à proximité du bouclier de pressurisation arrière entre les cadres FR77 et FR86, dus à une déformation angulaire de la conduite interne de carburant et à une déconnexion de la double paroi de protection de la conduite de transfert carburant provoquée par des variations de pression qui se produisent dans la conduite de transfert carburant.

Ces fuites peuvent se produire dans une zone démunie de tout système de détection/extinction incendie.

La Révision 1 rendait moins contraignants les seuil et périodicité d'inspection.

La Révision 2 modifiait les conditions de délai d'application du paragraphe 1.1.

La Révision 3 introduisait une révision temporaire (T/R) au Manuel de Vol en tant que nouvelle mesure

Cette Révision 4 introduit la solution alternative (AMOC) qui annule l'exigence d'inspection répétitive et d'application de la procédure opérationnelle en vol.

ACTIONS :

Afin d'assurer une correcte intégrité de la conduite de transfert carburant et prévenir le phénomène de variation de pression à l'intérieur de la conduite, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

1. Inspection de la conduite de transfert carburant

- 1.1. Au plus tard dans les 1000 heures de vol à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de cette CN, ou dans les 1000 heures de vol qui suivent la date de la dernière inspection effectuée à intervalles de 140 heures conformément au paragraphe 1.3 de l'édition originale de cette CN, à la dernière de ces deux échéances atteinte, effectuer une inspection visuelle détaillée de la conduite de transfert carburant du cadre 77 au cadre 86 suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-28A4077 Rév. 2.
- 1.2. Selon les résultats de l'inspection, appliquer si nécessaire les actions correctives avant le prochain vol suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-28A4077 Rév. 2 et du plan synoptique en figure 2 de ce Bulletin Service.
- 1.3. Renouveler l'inspection à des intervalles n'excédant pas 1000 heures de vol.
- 1.4. Rapporter les résultats des inspections, quels qu'ils soient à AIRBUS INDUSTRIE.

2. Mesure opérationnelle en vol

A la date d'entrée en vigueur de la révision 3 de cette CN, introduire dans le Manuel de Vol de l'avion T/R 4.03.00/20 approuvée par la DGAC le 23 juillet 1999 et appliquer la

Cette procédure remplace la procédure par application de l'OEB AIRBUS INDUSTRIE 30/1 de mars 1999.

SOLUTION ALTERNATIVE (AMOC) :

L'installation de deux soupapes de surpression sur la ligne carburant à l'intérieur du réservoir (trim tank) conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-28-4079 constitue une solution alternative qui annule les exigences d'inspections répétitives et de procédure opérationnelle en

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-28A4077 Rév. 2
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS A340-28-4079
(ou toute révision ultérieure approuvée)
AIRBUS INDUSTRIE A340 AFM T/R 4.03.00/20 approuvée par la DGAC le 23 juillet 1999
(ou toute révision ultérieure approuvée).

Cette Révision 4 remplace la CN 1999-045-111(B) R3 du 08/09/1999.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN Originale : Dès réception à compter du 10 FEVRIER 1999
: 26 JUIN 1999
Révision 2 : 23 JUILLET 1999
Révision 3 : 18 SEPTEMBRE 1999
Révision 4 : 25 DECEMBRE 1999